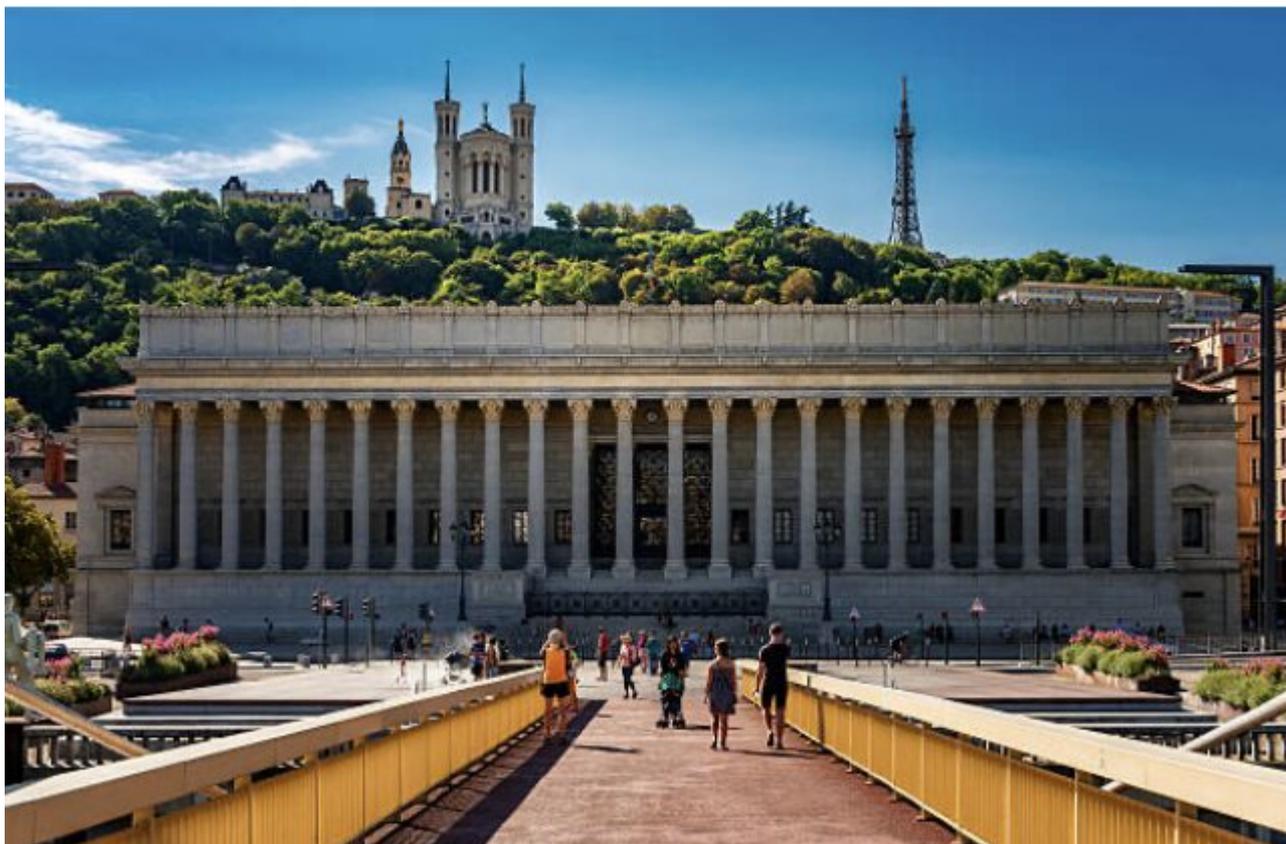


Lyon, un an de prison ferme pour un brûleur de coran...

écrit par Juvénal de Lyon | 2 août 2025





Exceptionnellement pour un « déséquilibré » un homme de 27 ans a été condamné à un an de « prison ferme » ! N'avait-il pas le bon profil comme les autres disait naguère Fernand Raynaud

(<https://www.dailymotion.com/video/x7xnl6l>) ?

Cela ne relevait-il pas d' un simple blasphème ? Hélas il avait emprunté ce sale bouquin, oui je sais ! Mais déséquilibré, il ne savait même pas lire et en plus des caractères exogènes, voire exotiques écrits en charabia bla bla. Un pauvre type et en plus sous curatelle renforcée, ça devait aggraver son cas pour le tribunal !

Juvénal

Exceptionnellement pour un « déséquilibré », un homme de 27 ans a été condamné à un an de « prison ferme » ! « N'avait-il pas le bon profil comme les autres ? » disait naguère Fernand Raynaud.

Cela ne relevait-il pas d' un simple blasphème ? Hélas il avait emprunté ce sale bouquin, oui je sais ! Mais déséquilibré, il ne savait même pas lire et en plus des

caractères exogènes, voire exotiques écrits en charabia bla bla. Un pauvre type et en plus sous curatelle renforcée, ça devait aggraver son cas pour le tribunal !

LYON : un an de prison ferme pour un brûleur de coran !



Le tribunal correctionnel de Lyon a condamné, mercredi dernier, un jeune homme accusé d'avoir brûlé un coran devant la mosquée Errahma à Villeurbanne à un an de prison ferme. Il est aussi sous le coup d'une interdiction de deux ans de paraître dans la ville. Suivi psychiatriquement depuis ses 18 ans, le mis en cause âgé de 27 ans est passé à l'acte dans la nuit du 1er au 2 de juin dernier, peu avant la première prière du matin.

Selon l'AFP, les responsables du lieu avaient porté plainte après avoir été informés de l'incident par un témoin, qui avait éteint les flammes. L'accusé avait été arrêté grâce aux images de vidéosurveillance. Jugé pour dégradation commise en raison de la race, l'ethnie, la nation ou la religion il avait nié « être un islamophobe ».

Souffrant de paranoïde, l'individu est sous curatelle renforcée depuis deux ans. Mais en réclamant quinze mois de prison ferme, le procureur Hannah Tellier a souligné un «risque de réitération majeur». Pour cause, il a «déjà été condamné à trois reprises par un tribunal pour des faits de menaces, de violences à raison de l'orientation sexuelle ou identité de genre et de vol». Le président du tribunal a notamment relevé des propos «un petit peu ubuesques de xénophobie», devant un juge d'application des peines. Devant la presse, l'avocat de l'association Errahma et du Conseil des mosquées du Rhône,

Sefen Guez Guez a fait part de sa satisfaction du verdict.

<https://www.yabiladi.com/articles/details/173173/1/788217/france-prison-ferme-pour-bruleur.html>

Pcc : Juvénal de Lyon